



**Pierre Lemarier**  
D.E.S.S., CRHA

# La relève arrive sur le marché du travail

**Les jeunes feront leur entrée massivement sur le marché du travail, car les prochaines années sonneront l'heure de la retraite pour plusieurs babyboumeurs. Ceux-ci cèderont leur place aux générations X, Y, C et autres appellations, en leur laissant un héritage enviable de normes de sécurité, de procédures, de processus de réduction des risques et d'un cadre législatif favorisant la prise en charge de la santé et de la sécurité des travailleurs. Plus de 30 années après l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), les jeunes et les nouveaux employés sont-ils plus à l'abri d'un accident de travail? La formation des employés leur permet-elle de mieux cerner les risques pour leur santé? Les campagnes de sensibilisation sont-elles efficaces pour diminuer les accidents? Les employeurs sont-ils plus sensibilisés relativement à leurs obligations envers leurs travailleurs? Nous serions bien tentés de répondre par l'affirmative à toutes ces interrogations. Mais quel portrait avons-nous des accidents chez les jeunes? Y a-t-il eu des changements en mieux au fil des ans?**

Certes, plusieurs améliorations reliées aux équipements, aux moyens de protection individuels et collectifs sont largement répandues dans les milieux de travail. Dans un monde de communication globale et interactive, tous les travailleurs connaissent de plus en plus leurs droits et leurs obligations. Si la relation travail – vie personnelle s'est modifiée au cours des dernières décennies, d'autres facteurs tels que l'augmentation du secteur des services et l'informatisation ont créé des contextes de travail différents, qui ne sont pas exempts de risques. Plusieurs nouveaux travailleurs commencent leur expérience de travail alors qu'ils poursuivent encore leurs études, il faut donc bien les préparer en santé-sécurité.

## LA CONCILIATION TRAVAIL-ÉTUDES

Au Québec, le groupe des 15 à 24 ans représente environ 12 % de la population. De ce nombre, plus de 65 % occupent un emploi pendant leurs études. Les secteurs de l'alimentation et du commerce de détail représentent une occasion évidente pour les jeunes qui désirent travailler à temps partiel. Or ces milieux de travail ne sont pas exempts de risques d'accident, au contraire (voir page 6).

Étant donné qu'il s'agit principalement d'un emploi à temps partiel, les employeurs doivent assurer une intégration soucieuse de bien faire connaître les bonnes façons d'agir. Le partage travail-études nécessite une gestion du temps accrue de la part des jeunes, car la fatigue qui peut en découler augmente les risques d'accident.

## ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bien que les accidents de travail se retrouvent dans tous les secteurs d'activité, certains emplois sont plus à risques (construction, mines, métallurgie, etc.). Les données du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des



Sports nous indiquent que les secteurs de formation professionnelle dans ces domaines attirent toujours un bon nombre d'étudiants. Le milieu de l'éducation prend la santé et la sécurité très au sérieux, mais l'employeur devra agir pour conserver ses nouveaux employés. C'est dans ce cadre d'ailleurs que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) déploie des campagnes de sensibilisation pour convaincre les jeunes, mais aussi les employeurs de bien préparer leur entrée en fonction dans leur nouvel emploi.

## CONSTATATIONS HISTORIQUES

Plusieurs études effectuées au cours des dernières décennies, jusqu'aux plus récentes, relèvent les principaux facteurs qui entraînent des accidents regrettables pour les nouveaux embauchés d'une entreprise.

L'inexpérience, le manque d'encadrement et de formation constituent les premiers facteurs. Une certaine inconscience des risques rend les nouveaux employés plus vulnérables dans leur milieu de travail. Rappelons-nous notre premier emploi. Chacun désire bien faire, évite de poser trop de questions et, surtout, s'active afin de conserver une bonne image auprès des autres. Il s'avère donc nécessaire d'adapter la formation en santé-sécurité, puisque ce sont ces facteurs sur lesquels il faut s'attarder pour que le nouvel employé prenne conscience des risques et qu'il sache comment y faire face sans se blesser.

Il ne s'agit pas de laisser le nouvel employé avec un coéquipier le temps d'un survol des tâches à effectuer. Il faut l'encadrer pour lui expliquer le travail, les risques associés, les moyens de protection et comment les utiliser. Bref, investir dans son intégration pour éviter les accidents. Un programme d'accueil structuré et systématique engendrera beaucoup d'effets positifs sur la productivité d'une entreprise, car non seulement les risques d'accident seront connus et contrôlés, mais la dynamique des équipes de travail favorisera l'entraide et le partage des habiletés. D'ailleurs, l'article de ma collègue Josette Boulé (page 8) vous donnera un exemple typique d'un programme d'accueil d'une entreprise performante.

Il est donc important d'agir et de bien intégrer les nouveaux employés car, outre les impacts négatifs découlant d'un accident de travail, tant pour le jeune qui se blesse que pour l'entreprise, personne ne veut avoir le souvenir d'avoir brisé les rêves d'un jeune employé qui entamait sa carrière professionnelle. ■